

N° 2026_047

FINANCES – Décision Modificative n°1 – Budget eau potable

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 11 mai 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN, Christophe DEWAELE, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Bruno GUITTARD, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 24

Votants : 27

Excusés :

Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Éric DODET

Pouvoirs :

Joël GIRARD.....Valérie LABOUACHRA
Jean-Luc FOURNIER.....Dominique RENAULT
Éric DODET.....Jean-Marc MASSÉ

Suppléants présents : David GRENET et Karin LAINE

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n°2026_019 du 2 mars 2026 adoptant le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2026 ;

Monsieur Lebrun informe les membres du Conseil Municipal que le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Sens	Section	Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Montants proposés TTC
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	611	Sous-traitance générale	-4 003,42 €
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61523	Entretiens et réparations réseaux	-12 285,98 €
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	617	Etudes et recherches	16 289,40 €
					Total dépenses	0,00 €
					Total fonctionnement	0,00 €

Les montants sont exprimés en € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget eau potable ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à cette décision modificative.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 11 mai 2026,

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance :

Valérie LABOUACHRA